

UN MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous sommes déjà à l'aube de passer à une autre année. Souvent, nous disons que le tout va à la vitesse de la lumière. Oui, le temps passe très vite, mais la vie va souvent à la vitesse que l'on veut bien lui donner. D'ailleurs, la vie s'éclipse lorsque nous sommes, par exemple, impliqués dans plusieurs organismes avec de multiples réunions.

Le conseil municipal ne peut oublier les nombreuses personnes impliquées comme bénévoles dans une multitude d'organisations. Ces personnes contribuent à dynamiser notre milieu par leur travail au sein des différents groupes qui sont très nombreux et actifs dans notre ville. Vous êtes notre fierté. MERCI de votre implication!

La période des fêtes qui approche est un moment où l'on devrait s'obliger à prendre un temps d'arrêt pour soi-même, notre famille et tous ceux qui nous sont chers.

En 2012, votre conseil municipal a connu une autre année fructueuse en réunions de toutes sortes. En toute transparence, sachez que nous travaillons sur des dossiers qui, parfois, nous amènent leur lot de frustrations, à maintes occasions. À chaque fois, avec notre personnel, nous reprenons le bâton du pèlerin pour faire progresser ces dossiers qui nous sont chers et qui font partie de notre planification stratégique de développement. Il y en a un dont nous sommes particulièrement fiers, et c'est celui des logements qui seront érigés en 2013 sur une partie du terrain que la Ville a acheté de M. Jean-Paul Guité, homme d'affaires et bénévole très impliqué dans sa communauté, qui nous a quitté beaucoup trop rapidement.

Plusieurs dossiers cheminent depuis quelques années, mais certains d'entre eux sont à revoir, à réexpliquer ou carrément à abandonner. Vous comprenez que votre Conseil doit s'adapter lors de changements au niveau de l'Assemblée nationale. D'ailleurs, nous allons rencontrer le nouveau député très prochainement pour différents dossiers qui sont en attente de suivis ou de réponses.

Un conseil municipal ne peut faire évoluer seul ces nombreux dossiers. Nos employés facilitent grandement notre travail d'élu, et ceux-ci sont fiers de leur sentiment d'appartenance. Nous vous disons MERCI pour la qualité de votre travail!

Au nom de France, Raymond, Lauréat, Normand, Jean-Guy, Donald et moi, Denis, ainsi que l'ensemble du personnel de la Ville, nous vous souhaitons une période des fêtes réjouissante... et à la vitesse que vous aurez choisie! Que la santé et le bonheur agrémentent votre quotidien.

Denis Henry, maire.

UN MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Citoyennes et citoyens de Carleton-sur-Mer,

Je me disais, ce matin, qu'en dehors de publier notamment des avis publics ou légaux, je ne vous avais pas encore adressé un message d'ordre général dans ce journal.

Tout d'abord, je me permets de dire que l'administration municipale actuelle est bien en selle et pleinement en mesure de relever les défis qu'imposent les obligations en affaires municipales (ex.: finances, urbanisme, infrastructures et travaux publics, etc.).

Actuellement, votre conseil municipal, avec le personnel cadre de votre Ville, s'affaire à la fin de l'année financière 2012 et à la planification du budget pour l'année 2013.

Par ailleurs, les activités usuelles de la Ville (ex.: travaux publics, aréna, Arpents Verts, etc.) poursuivent leurs cours, mais également celles que l'on voit moins en dehors de l'enceinte de l'hôtel de ville, soit la planification et les démarches pour le développement de notre beau milieu. Évidemment, un bilan annuel vous sera fait le moment venu.

En terminant, je ne peux passer sous silence la période qui approche. Je vous adresse donc un joyeux Noël et un joyeux temps des fêtes!

Danick Boulay, directeur général

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

À la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville :

- * Séance d'ajournement le lundi 17 décembre à 19 h 45;
- * Séance extraordinaire le lundi 17 décembre à 20 h;
- * Séance ordinaire le lundi 7 janvier 2013 à 20 h.

DÉFILÉ DU PÈRE NOËL

Le père Noël paradera dans nos rues le **dimanche 9 décembre** pour rencontrer les enfants. Son cortège se mettra en branle sur le coup de 13 h et arrivera à l'hôtel de ville vers 14 h 30. Cette activité est une réalisation des Lions et des Chevaliers de Colomb qui vous souhaitent un joyeux temps des fêtes!

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE CARLETON

Souper du temps des fêtes suivi d'une soirée de danse le **samedi 15 décembre à 18 h** à la salle Charles-Dugas de Carleton. Repas par Raymond Savoie et musique et animation par Annette et Gordon. Billets en vente auprès des membres du C.A. au coût de 22 \$. Bienvenue à tous!

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-OMER

**** Souper ****

Le **vendredi 14 décembre 2012**, à l'occasion des fêtes, le Club des 50 ans et plus de Saint-Omer vous invite à son souper traditionnel avec scénette, chants, danse, théâtre à 17 h, souper servi à 18 h, danse à 20 h. Coût : 22 \$ pour les membres, 25 \$ pour les non membres. Seulement le théâtre : 5 \$, la danse : 8 \$. Musiciens : les country mix Gilles et Véola. Réservation : Lise au 418 364-7413.

**** Soirée de danse ****

C'est le temps... fêtons! Le **samedi 29 décembre 2012**, à l'O.T.J. de Saint-Omer, soirée de danse avec les country mix Gilles & Véola. Musique traditionnelle, rétro, country, western, violon et mandoline. Prix de présences. Coût : 8 \$. Information : Régent au 418 364-6200.

COMPTOIR AUX TROUVAILLES DE CARLETON

Nous sommes très fiers de vous annoncer que le **comptoir Aux trouvailles de Carleton est désormais déménagé** dans l'ancien local de LEZ'ARTS CRÉATIFS au **531B, boulevard Perron**. Au plaisir de vous servir dans nos nouveaux locaux.

Venez découvrir notre assortiment de vêtements automne-hiver pour toute la famille, ainsi que des décorations de Noël. Nos heures d'ouverture sont du lundi au jeudi, de 13 h à 16 h ainsi que le jeudi soir, de 18 h à 21 h. Un gros merci à tous ceux et celles qui nous apportent des vêtements propres et en bon état, ainsi qu'à nos fidèles clients. Bienvenue à tous!

FILLES D'ISABELLE DE MARIA, CARLETON, SAINT-OMER ET NOUVELLE

Vente de pâtisseries le vendredi 14 décembre à la Petite école de Nouvelle (près du Marché Richelieu) de 10 h à 18 h.

CHEVALIERS DE COLOMB DE CARLETON

La **réunion mensuelle** des Chevaliers de Colomb 3462 Carleton aura lieu le **18 décembre** prochain. Réunion de l'exécutif à 19 h et réunion générale au local à 19 h 30.

CUEILLETTE DE BOUTEILLES CENTRAIDE – LA MAISON MAGUIRE

Dans le cadre de la campagne annuelle CENTRAIDE, La Maison Maguire pour personnes handicapées inc. organise une cueillette de bouteilles dans tout le **secteur de SAINT-OMER**. Cette activité aura lieu le **samedi 5 janvier 2013 de 9 h à 14 h**. Les personnes qui prévoient s'absenter de leur domicile pourront laisser les bouteilles sur la galerie ou les apporter à La Maison Maguire (303A, route 132 Ouest à Saint-Omer). Nous comptons sur la générosité habituelle de la population! Information : Carolle Leblanc au 418 364-3131.

CENTRE D'ARTISTES VASTE ET VAGUE

23 novembre au 21 décembre : Soudainement...

Installation – Carl Bouchard

Le projet d'exposition consiste en une installation pluridisciplinaire – photographies animées, diaporama cinématographique, objet-sculptures, tapis croché, papier peint, performance... L'objectif de création de l'artiste vise à « matérialiser » des cauchemars, au moyen d'œuvres ayant les propriétés et les capacités de susciter un passage du conscient vers l'inconscient et inversement. L'expérience de l'œuvre et l'effet de surprise comptent beaucoup dans l'impact recherché. Le dispositif doit interpeller différemment le spectateur, le faisant passer de l'état passif d'observateur à celui de sujet impliqué et concerné/consterné.

La salle d'exposition est ouverte du mardi au samedi de 13 h à 16 h et en soirée, le jeudi et vendredi, de 18 h à 20 h. Entrée libre. Bienvenue à toute la population!

Formation à venir en collaboration avec le Conseil de la culture

5 février 2013 : pratique installative en nouveaux médias

Formateur : Mériol Lehmann, directeur général et de production – Avatar, QC.

Pour plus d'information et inscription, consultez le site du Conseil de la culture de la Gaspésie : zonegaspesie.qc.ca

Centre d'artistes Vaste et Vague

774, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, Québec, G0C 1J0
Téléphone : 418 364 3123 – vasteetvague.ca

Direction générale : direction@vasteetvague.ca

Communication numérique et médiation culturelle :

communication@vasteetvague.ca

Laboratoire nouveaux médias : labo@vasteetvague.ca

ÉVEIL À LA MUSIQUE RYTHME ET PERCUSSIONS

UN MINI BEDING-BEDANG POUR NOS 4 ET 5 ANS!

Du nouveau dans les arts chez nous! Six heures d'ateliers sur le rythme soutenu par des instruments de percussion seront données pour nos petits bouts de choux de 4 et 5 ans. Écoute active, expression corporelle, danses rythmées en sus.

Les samedis 19 et 26 janvier, les 2, 9, 16, 23 février de 10 h à 11 h au Quai des arts. Inscription par courriel à inscription@carletonsurmer.com ou au 418 364-7073, poste 231, avant le 9 janvier. Coût : 30 \$, payable le 19 janvier au premier atelier. Faites vite, 12 marmots maximum. Les animatrices-formatrices sont Élodie Samuel-Leduc et Johanne St-Onge. Ce projet est parrainé par la chorale La croche chœur, en collaboration avec le comité culturel de la Ville.

AVIS PUBLIC DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le lundi 7 janvier 2013, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

La localisation de cet immeuble se situe au 705A-B, boulevard Perron à Carleton, sur le lot 3 547 471 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter que la marge de recul latérale ouest de la maison située au 705A-B, boulevard Perron à Carleton, sur le lot 3 547 471, soit de 1,22 mètre, alors que le règlement de zonage prévoit une marge minimale de 1,5 mètre.

Au cours de cette séance du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de cette demande de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 4 décembre 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 7 décembre 2012)

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT : **Règlement 2012-230 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'agrandissement de la zone 102-ha.**

Avis public est par le présent donné par le soussigné :

QUE le Conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012, a adopté le projet de règlement identifié ci-haut;

QUE la modification du règlement de zonage vise la zone 102-Ha du plan de zonage;

QU' une illustration de la zone concernée peut être consultée sur le site web de la ville au www.carletonsurmer.com ou au bureau de la municipalité;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton, aux heures régulières de bureau;

QU' une consultation publique sur ce règlement aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent, le lundi 7 janvier 2013, 20 h, au cours de laquelle sera expliqué le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 4 décembre 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 7 décembre 2012)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012, le règlement 2012-222 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « camping » dans la zone 273-M.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2012-222 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 3 décembre 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 7 décembre 2012)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012, le règlement 2012-225 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les dimensions et la superficie minimales des résidences de villégiature.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2012-225 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 3 décembre 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 7 décembre 2012)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012, le règlement 2012-229 modifiant le règlement 2011-199 autorisant l'augmentation du fonds de roulement et le portant à 366 000 \$ (*article 569.1*).

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2012-229 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 4 décembre 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 7 décembre 2012)

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

Le lundi 7 janvier 2013, 16 h.

REMERCIEMENTS – FESTIVAL LA VIRÉE

Maximum 90 tient à remercier tous les bénévoles de la douzième édition du festival La Virée, le comité organisateur, la Ville de Carleton-sur-Mer, les organismes partenaires et amis ainsi que tous les généreux commanditaires de la région sans qui cet événement n'aurait pas lieu.

Merci également au Centre des congrès de la Gaspésie pour son accueil et à toutes celles et ceux qui ont encouragé le festival en achetant des billets de tirages. Voici le nom des gagnants parmi les 836 billets vendus : Mme Suzanne Nadeau de Saint-Omer (1^{er} prix), M. Régis Leblanc de Carleton (2^e prix), Mme Marcela Loisel de Carleton (3^e prix), Mme Isola Nadeau de Nouvelle (4^e prix) et Mme Julie Kearney de Carleton (5^e prix). Rendez-vous l'an prochain du 11 au 13 octobre pour la treizième édition!

LES VENDEURS DE RÊVES : SOIRÉE-BÉNÉFICE DE CONTES

À l'occasion de leur campagne de financement annuelle, les productions À tour de rôle s'associent à la troupe Le Clan Destin pour présenter **Les vendeurs de rêves, une soirée-bénéfice de contes à saveur régionale**. Toute la population est invitée à assister à cet événement unique **le samedi 19 janvier prochain, dès 20 h, au studio Hydro-Québec du Quai des arts** de Carleton-sur-Mer.

Cinq Gaspésiens, Myreille Allard, Sophie Arsenault, Patrick Dubois, Philippe Garon et Louis Levasseur, y interpréteront cinq contes de leur cru. De plus, au cours de la soirée, près de 800 \$ en prix de présence seront attribués. Les organisateurs procéderont également au tirage d'une reproduction d'une œuvre d'Édith Jolicœur, de Carleton-sur-Mer. Des billets pour ce tirage sont actuellement en vente auprès des membres du Clan Destin et au bureau des productions À tour de rôle.

En vente à compter de maintenant, les billets pour le spectacle constituent une excellente idée-cadeau pour les fêtes. C'est aussi un beau geste de soutien pour les productions À tour de rôle, qui s'efforcent de présenter du théâtre professionnel de création de grande qualité au public gaspésien et aux touristes depuis maintenant 32 ans, à Carleton-sur-Mer.

Les vendeurs de rêves ont l'habitude de faire salle comble à l'occasion de La Virée... Pour ne pas les manquer, réservez vos places rapidement! Les billets sont en vente au coût de 28 \$ à la billetterie du Quai des arts : 418 364-6822, p. 351.

CONGÉ DES FÊTES

✱ Hôtel de ville ✱

Prenez note que nos bureaux seront fermés du 24 décembre au 2 janvier inclusivement.

✱ Bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé ✱

La bibliothèque sera fermée les 24, 25, 26, 29 et 31 décembre, ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.

✱ Centre Léopold-Leclerc ✱

Le centre Léopold-Leclerc sera fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier prochain.

CINÉTOILE : SPÉCIAL DU TEMPS DES FÊTES

Cinétoile a le plaisir de vous offrir un **Ciné-Famille**, le **dimanche 30 décembre, à 14 h. *Les bêtes du sud sauvage***, de Benh Zeitlin, est une œuvre originale et impressionnante qui comporte un aspect fantastique lui donnant la dimension d'un conte.

Hushpuppy, 6 ans, vit dans le bayou avec son père. Brusquement, la nature s'emballe, la température monte, les glaciers fondent, libérant une armée d'aurochs. Avec la montée des eaux, l'irruption des aurochs et la santé de son père qui décline, Hushpuppy décide de partir à la recherche de sa mère disparue.

Très remarqué au Festival de Cannes 2012 où il a remporté la Caméra d'or et le prix Regard jeune, le film a ébloui le Festival du film de Sundance où il a reçu le Grand prix du jury. D'un souffle puissant, *Les bêtes du sud sauvage* évoque les conditions de vie des gens défavorisés de la Louisiane et la dévastation provoquée par l'ouragan Katrina.

Une comédie dramatique

Pour clore sa programmation régulière de 2012, Cinétoile vous propose un film plein de charme et de tendresse, ***La source des femmes*, le vendredi 7 décembre, à 20 h.**

Dans un petit village, quelque part entre l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, les femmes vont chercher l'eau à la source, en haut de la montagne, sous un soleil de plomb, et ce, depuis la nuit des temps. Leila, jeune mariée, propose aux femmes de faire la grève de l'amour tant que les hommes n'apportent pas l'eau au village.

Le cinéaste Radu Mihaileanu s'est inspiré d'un fait divers survenu en Turquie pour tourner cette fable orientale chaleureuse illustrant le combat des femmes pour la dignité et le respect, et qui est aussi un plaidoyer pour la tolérance.

Films présentés au Quai des arts.

Entrée générale : 8 \$ - Étudiant : 5 \$ - Ciné-carte : 25 \$

Information : 418 364 6822, poste 370 / www.cinetoile.info

CONCOURS DE PHOTOS AMATEUR

La Ville de Carleton-sur-Mer organise un concours de photos afin d'embellir des bâtiments municipaux, notamment la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville. Un comité de sélection sera formé pour déterminer les personnes qui verront leurs photos exposées pour une durée indéterminée. Deux photos seront choisies par saison. Surveillez les prochaines éditions du journal municipal pour connaître les dates de tombée des prochaines saisons. Un prix sera également remis aux personnes sélectionnées. Le concours est ouvert à tous les âges.

Les conditions du concours sont les suivantes :

Conditions :

- Être citoyen ou citoyenne de la Ville de Carleton-sur-Mer;
- Être photographe amateur;
- Présenter une seule photo par saison;
- Les photos doivent présenter des scènes de Carleton-sur-Mer en hiver (exemple : paysages, bâtiments, etc.);
- Faire parvenir votre photo par courriel à l'adresse suivante : info@carletonsurmer.com;
- Les photos exposées auront une dimension de 16 po X 24 po;
- Date de tombée pour la saison hivernale : lundi 1^{er} avril 2013 à 16 h. Information : info@carletonsurmer.com